



## Délit de fuite ou pas si ceux qui porte plainte relève la plaque

Par **kateyes**, le **19/11/2008** à **19:21**

Une personne à porter plainte contre moi pour un délit de fuite.

Dans un bouchon j'étais derrière lui, ce monsieur se disputait violemment avec une voiture à sa gauche, quand d'un seul coup il à freiner d'un coup sec j'ai donc amorti son parc choc arrière en 1ère. J'ai regardée par la fenêtre rien sur son parc choc je me suis glissé sur l'autre file et à continuer dans le bouchon ma route il m'a suivit a pris ma plaque. Il a porté plainte à fait une expertise de son véhicule 1270 euros de réparation, ma voiture elle n'avait rien.

J'ai été convoqué à la gendarmerie 6 mois après et à donc reconnu avoir amorti son parc choc mais j'ai contestées les dégradations du véhicule car il n'y avait vraiment rien.

Pendant 2 ans rien, cet incident à eu lieu en Juillet 2006,. J'ai été convoqué il y a 2 mois par la gendarmerie ils me demandait de régler la totalité du devis pour éviter d'aller au tribunal, j'étais d'accord avec eux sauf que le plaignant en veut plus il souhaite 1270 euros de réparation un constat à l'amiable et en plus des dommages et intérêt car ils sont traumatisés. Je précise également qu'il n' ya eu aucun blessés à moins de 20 km/h c'est dur. Il à donc refuser la conciliation. Maintenant c'est entre les mains du procureur et c'est lui qui va décider oui ou non si il me poursuit en justice.

De plus il à un témoin et ce témoin ne dit pas la vérité, comment prouver que c'est un faux.

La question : est ce que j'ai commis un délit de fuite inconsciemment?

Le procureur va t-il m'envoyer au tribunal sachant que j'ai toujours été de bonne foi? J'étais prête à régler

Merci par avance à ceux qui vont me répondre votre aide m'est précieuse.

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008** à **14:49**

Laissez les choses suivre leur cours mais devant un tribunal, l'accusateur devra apporter la preuve de ce qu'il avance contre vous, un témoignage n'est pas une preuve formelle et irréfutable et votre avocat aura vite fait de déstabiliser ce témoin. Donc, ayez un avocat pour défendre votre cause.